



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le vingt juin deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 22

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool (à compter de la délibération n° DEL-24-06-26-03 incluse), Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 12

M. Frédéric Hucheloup à M. Jean-Pierre Conrié, Mme Elodie Simoes à Mme Magali Lamir, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Dominique Busigny à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Normand à Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Arnaud Bertrand, Mme Solange Pétret-Racca à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à Mme Claudine Queyrie, M. Alexandre Richefort à M. Bruno Drevon, Mme Christine Decool à Mme Michèle Ménez (jusqu'à la délibération n° DEL-24-06-26-02 incluse), M. Franck Thiébaux à Mme Johanne Ledanseur.

Absents non représentés : 02

M. Amroze Adjuward, M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2024-06-26/26

Objet : modification partielle de la Sectorisation Scolaire

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR PROPOSITION DU MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation, et notamment ses articles L212-7 et L131-5,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration, et notamment son article L243-1,

VU sa délibération n° 2023-06-28/22 en date du 28 juin 2023 relative à la modification partielle de la sectorisation scolaire,

VU l'annexe à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 17 juin 2024,

CONSIDÉRANT que par leurs délimitations, les secteurs scolaires répondent à 2 grands enjeux :

- permettre l'affectation de tous les enfants domiciliés dans la commune dans une école maternelle ou élémentaire qui soit de préférence à proximité de leur domicile,
- équilibrer les effectifs entre les écoles au regard de la capacité de ces dernières et des évolutions de la population,

CONSIDÉRANT qu'au regard des évolutions du contexte communal actuel, il apparaît nécessaire de modifier partiellement la sectorisation scolaire, pour la rentrée scolaire de septembre 2024, afin d'équilibrer les effectifs entre le Groupe scolaire Buisson et les écoles maternelle et élémentaire Mermoz.

CONSIDÉRANT qu'un ajustement partiel de la sectorisation est à arrêter pour la résidence dite Galilée - sise au 37 (C et D) avenue Louis Breguet, qui sera désormais sectorisée au Groupe scolaire Ferdinand Buisson, en lieu et place de l'école maternelle et élémentaire Mermoz,

CONSIDÉRANT que cette sectorisation pourra à nouveau être ajustée dans le temps, particulièrement sur le secteur impair de l'avenue Louis Breguet, selon les évolutions constatées en anticipé,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Damien Metzlé, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 33 voix),

APPROUVE la modification partielle de la sectorisation scolaire qui sera appliquée dès la rentrée scolaire 2024/2025, comme suit :

Voie	N°	Quartier	Sectorisation actuelle		Nouvelle Sectorisation	
			Maternelle	Élémentaire	Maternelle	Élémentaire
Avenue Louis Breguet	37 (C et D)	LE MAIL	Mermoz	Mermoz	Buisson	Buisson

Délibération n° 2024-06-26/26

Objet : modification partielle de la Sectorisation Scolaire

APPROUVE la nouvelle sectorisation scolaire figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération, qui sera appliquée dès la rentrée scolaire 2024/2025.

Fait et délibéré en séance le 26 juin 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240626-DEL-24-06-26-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

acte affiché du 02/07/2024 au 03/09/2024